



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 juillet 2015

ORDRE DU JOUR PROJET

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Ouverture de la séance et invocation

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions du public

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Période de questions des membres du conseil

10.05 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2015

10.06 Autre sujet

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1153489044

Hommage posthume à Monsieur Jean Doré

10.07 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1153489040

Hommage posthume à Monsieur Jean Pomminville

10.08 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1153489041

Hommage posthume à Monsieur Jacques Parizeau

10.09 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Dépôt de documents

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1153489045

Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) visant la participation de l'arrondissement au service *PerLE* du Portail gouvernemental de services - Espaces Entreprises

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1155069009

Autoriser une dépense de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes) pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, pour la saison hivernale 2015-2016 et renouveler le contrat octroyé à la firme « Environnement routier NRJ inc. », plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'appel d'offres public 12-12091 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1150465001

Autoriser une dépense de 2 058 223,96 \$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR et PRRL 2015 et octroyer un contrat à cette fin à la firme « Pavages Métropolitain Inc. », suite à l'appel d'offres public TP06/04-15 (7 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget du PTI

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153045003

Adopter une résolution visant à mettre fin à la participation de l'arrondissement d'Outremont au réseau Entraide Centre Ouest Montréal (ECOM) et à signifier le retrait de l'arrondissement d'Outremont du contrat de services conclu par la Ville de Montréal avec Bell Mobilité Radio (CM03 0499) dans le cadre de l'appel d'offres public P-03-02-853, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153045004

Adopter une résolution visant à mettre fin à l'entente avec Ville Mont-Royal pour la fourniture de service de répartition des appels pour la division de la sécurité publique, la Direction des travaux publics, ainsi que pour les gardiens de parcs de la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social en dehors des heures normales d'ouverture

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011002

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015, ainsi que des achats par cartes de crédits pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1157011001

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489047

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2015

30.04 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153711003

Addenda - Modifier la résolution CA15 16 0198 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2015 afin de modifier le montant du contrat octroyé à la firme « Les Services EXP inc. »

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069008

Avis de motion - Agrandissement de la zone de stationnement réservé pour les autobus scolaires située sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Lajoie et Bernard - Modification de l'annexe « H »

District(s): Joseph-Beaubien

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069010

Avis de motion - Implantation d'une zone d'arrêt interdit sur le côté ouest de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

District(s): Joseph-Beaubien

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069011

Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre l'avenue Gorman et le chemin de la Forêt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

District(s): Robert-Bourassa

40.04 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069012

Avis de motion - Implantation d'une interdiction de virage à gauche sur le boulevard Dollard à partir de l'avenue Van Horne et de deux zones de débarcadère sur les parties de l'avenue Van Horne comprises entre les avenues McEachran et Stuart - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171) - Modification des annexes «D» et «H»

District(s): Joseph-Beaubien

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069013

Avis de motion - Déplacement des espaces de stationnement réservé pour les détenteurs de permis de résidants sur le côté ouest de la partie de l'avenue Querbes comprise entre les avenues Bernard et Saint-Viateur - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

District(s): Claude-Ryan

40.06 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489046

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobiliers pour l'année 2015 - PTI 2015-2016-2017

40.07 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504032

Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue du Grand Prix UCI World Tour Montréal, qui aura lieu le dimanche 13 septembre entre 7 h et 17 h 30 sur diverses rues de l'arrondissement

47 – Urbanisme

47.01 Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029008

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 54, avenue Elmwood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière et à la modification de l'apparence extérieure au mur de façade et latéral droit (règlement 1189)

47.02 Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029007

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 31, avenue Beloeil - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière (règlement 1189)

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1150029006

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux : 1281A, avenue Van Horne; 1225, avenue Bernard; 615, avenue Bloomfield et 1007, avenue Van Horne

47.04 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine – 1154328010

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et visant la réhabilitation de la Maison Mère des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, immeuble situé au 1420, boulevard du Mont-Royal

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489042

Désignation d'un maire suppléant pour la période du 6 juillet 2015 au 2 novembre 2015

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489049

Reconduire le mandat de certains membres au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans et procéder à un appel de candidature afin de combler un poste de membre professionnel laissé vacant, le tout effectif à compter du 1^{er} août 2015

51.03 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489048

Nomination et mandat des membres du comité sur le transport actif

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489037

Dépôt au conseil d'arrondissement des procès-verbaux du Comité sur la circulation et le stationnement tenus le 19 mai et le 16 juin 2015

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489043

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

60.03 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489050

Dépôt des certificats des résultats suite à la tenue de deux registres le 4 juin 2015 et visant les règlements d'emprunts AO-293 et AO-294

60.04 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1150756001

Dépôt des comptes-rendus du Comité sur l'avenue Laurier pour les rencontres tenues les 28 avril 2014, 12 mai 2014 et du 9 juin 2014

65 – Motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489034

Mandater l'administration afin de définir le design des clôtures entourant l'îlot Saint-Viateur et de considérer le modèle en bois proposé par Montréal et d'intégrer cet aménagement dans la réglementation de l'arrondissement

65.02 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1153489052

Création du Comité sur la canopée, l'environnement et le développement durable

65.03 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489038

Renouvellement du mandat et désignation de la présidente et de la vice-présidente au sein du Comité sur la circulation et le stationnement pour une durée de 1 an à compter du 6 juillet 2015

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 42
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1153489044

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Hommage posthume à Monsieur Jean Doré

ATTENDU le décès de Monsieur Jean Doré, maire de Montréal de 1986 à 1994, le 15 juin 2015;

ATTENDU QUE Monsieur Doré a redonné la voix aux Montréalaises et Montréalais en leur permettant de s'exprimer;

ATTENDU QUE Monsieur Doré a réussi à rassembler tous les Montréalais autour de sa vision de la Ville;

Il est recommandé

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jean Doré, grand amoureux de sa ville. Il a, par ses efforts et ses démarches, permis l'ouverture du Musée Pointe-à-Callières, la conversion du Biodôme en musée. Il a par ailleurs créé l'Office de consultation publique de Montréal ainsi que les premières commissions municipales en plus des premières pistes cyclables et voies réservées à Montréal.

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-25 11:45

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153489044**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Hommage posthume à Monsieur Jean Doré

CONTENU

CONTEXTE

Vu le décès de Monsieur Jean Doré, le 15 juin 2015, l'arrondissement tient à lui rendre hommage.
 Monsieur Doré fût le 39e maire de Montréal (de 1986 à 1994).
 Élu maire en novembre 1986, il a succédé à Jean Drapeau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-20

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens

**Dossier # : 1153489040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Hommage posthume à Monsieur Jean Pomminville

ATTENDU le décès de Monsieur Jean Pomminville, maire de la ville d'Outremont de 1991 à 1995;

ATTENDU QUE Monsieur Pomminville était un homme dynamique, toujours à l'écoute de ses concitoyens;

Il est recommandé

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jean Pomminville, homme de coeur et de générosité à l'humour et à l'esprit vif, promoteur du projet de développement de la gare de triage d'Outremont. Monsieur Pomminville avait de plus procédé à la refonte du plan d'urbanisme de la municipalité d'Outremont et a également été très actif dans le dossier du théâtre Outremont.

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 09:14

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153489040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Hommage posthume à Monsieur Jean Pomminville

CONTENU

CONTEXTE

Vu le décès de Monsieur Jean Pomminville, le 2 juin 2015, l'arrondissement tient à lui rendre hommage.
 M. Pomminville fût maire de la Ville d'Outremont de 1991 à 1995. Il a été l'un des promoteurs du grand projet de développement de la gare de triage, aujourd'hui futur site du campus Outremont de l'Université de Montréal en plus d'être très actif dans la refonte du plan d'urbanisme et dans le dossier du Théâtre Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-20

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Hommage posthume à Monsieur Jacques Parizeau

ATTENDU le décès de Monsieur Jacques Parizeau, homme d'état et grand bâtisseur du Québec contemporain;

ATTENDU QUE Monsieur Parizeau était une des personnalités politiques les plus influentes et un des architectes de la Révolution tranquille;

Il est recommandé

DE RENDRE un hommage posthume à Monsieur Jacques Parizeau, ardent et infatigable leader du mouvement souverainiste, homme brillant, imposant, ayant participé activement à la mise sur pied de plusieurs instruments économiques comme la Société générale de financement, la Société québécoise d'exploration minière, le régime d'assurance-dépôt et surtout la Caisse de dépôt et de placement. Monsieur Parizeau, même après son retrait de la vie publique, n'a jamais cessé de promouvoir la souveraineté et de défendre son idée du Québec.

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-23 19:36

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Hommage posthume à Monsieur Jacques Parizeau

CONTENU

CONTEXTE

Vu le décès de Monsieur Jacques Parizeau, le 1er juin 2015, l'arrondissement tient à lui rendre hommage.
 M. Parizeau, ex-premier ministre du Québec, sans aucun doute l'une des personnalités politiques les plus influentes du Québec contemporain, il aura été un des architectes de la "révolution tranquille".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-20

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) visant la participation de l'arrondissement au service PerLE du Portail gouvernemental de services - Espaces Entreprises

D'ACCEPTER l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de participer au service PerLE du Portail gouvernemental de services —espace Entreprises dont l'objectif est de regrouper l'accès aux permis, licences et certificats requis des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités de façon à permettre aux entreprises d'avoir accès aux renseignements et aux formulaires de demandes de permis et de certificats de l'arrondissement;

D'AUTORISER la mairesse de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente pour et au nom de l'arrondissement;

DE MANDATER le directeur général de l'arrondissement, afin de désigner une personne responsable de fournir l'information générale sur les permis et certificats de l'arrondissement dans le but d'intégrer ces informations dans l'application du service PerLe.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-25 11:39

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) visant la participation de l'arrondissement au service PerLE du Portail gouvernemental de services - Espaces Entreprises

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2014, des représentants du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont rencontré les directeurs de l'arrondissement afin de les inviter à adhérer à un guichet multiservices accessible sur le site Internet du gouvernement du Québec, dont l'objectif est de regrouper, sur un même portail, l'accès et l'identification des permis et licences requis des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour démarrer ou exploiter une entreprise.

Le guichet est alimenté par le service interactif Internet PerLE, développé par Industrie Canada, lequel a été mis en ligne en 2005 et auquel plus de 660 municipalités canadiennes ont adhéré, notamment Ottawa et Toronto. Au Québec, la mise en ligne de ce service a été réalisée en 2013, et la Ville de Rivière-du-Loup a été la première municipalité québécoise à y adhérer. Par la suite, une dizaine de villes ont emboîté le pas, notamment Laval, Québec, Matane et Sorel-Tracy.

Ce portail gouvernemental accueille plus de 8 millions de visiteurs par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les entreprises qui veulent bénéficier de ce guichet multiservices se rendent sur le portail *Service Québec Entreprises* du site Internet du gouvernement du Québec, et répondent à quelques questions concernant leur besoins. Une fois cette étape complétée, une page de résultats apparaît et présente la liste des permis et licences que l'entreprise doit obtenir pour mener à terme ses projets, les coordonnées des personnes-ressources ainsi que les liens vers des informations spécifiques à ces permis et licences, notamment les formulaires de demandes lorsqu'ils sont accessibles, les coûts associés à ces demandes et la réglementation pertinente.

Pour pouvoir adhérer à ce service, l'arrondissement doit signer une entente avec le MESS, laquelle permettra de bien circonscrire les rôles de chacun. L'entente en question est jointe à la présente. L'arrondissement devra notamment :

- Compléter un gabarit dans lequel il fournira une description des permis et certificats qui pourraient être exigés d'un entrepreneur;
- Mettre à jour les renseignements qui le concernent;
- Prévoir un hyperlien sur le site Internet de l'arrondissement, lequel dirigera les utilisateurs vers le portail.

Le service PerLE est disponible à l'adresse suivante : www.entreprises.gouv.qc.ca, en cliquant sur *Permis et licence (PerLE)* dans le menu *Accès rapide*.

JUSTIFICATION

L'adhésion à ce service contribue à simplifier et à accélérer les démarches des entreprises déjà implantées dans l'arrondissement ou qui veulent s'y établir, et à améliorer la prestation de services de l'arrondissement envers cette clientèle. Grâce à ce guichet multiservices, les entreprises n'ont plus à faire des recherches sur Internet ou à se déplacer auprès des services concernés pour connaître les démarches à entreprendre auprès des instances publiques afin de mener à bien leur projet, puisque toute l'information est disponible auprès d'une seule source, en tout temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion à ce service en ligne et son utilisation sont sans frais. Cependant, les coûts liés à sa promotion auprès des entreprises situées sur son territoire sont de la responsabilité de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Promotion de ce service auprès des gens d'affaires et des médias locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au CE à la fin du mois de juillet 2015.
Présentation au CM au début du mois d'août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1155069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes) pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements pour la saison hivernale 2015-2016 et renouveler le contrat octroyé à la firme « Environnement routier NRJ inc. », plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'appel d'offres public 12-12091 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 2 146 132,52 \$ pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme Environnement routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2015-2016;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes) pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements pour la saison hivernale 2015-2016 et renouveler le contrat octroyé à la firme « Environnement routier NRJ inc. », plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'appel d'offres public 12-12091 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont doit pourvoir aux travaux de déneigement des rues, ruelles, aires de stationnement, trottoirs, endroits publics et bâtiments ainsi qu'à l'épandage de fondants et/ou d'abrasifs sur les trottoirs et au transport de la neige. Le 26 mars 2012, le Service de l'Approvisionnement a lancé un appel d'offres public publié dans l'édition du quotidien "La Presse" et portant le numéro 12-12091. Sur les onze (11) preneurs de cahiers des charges, deux (2) entrepreneurs ont présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 avril 2012 à 14 h à la Direction du greffe, au 275, rue Notre-Dame Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0256 - 7 juillet 2014 - Autoriser une dépense de 2 092 505,82 \$ (incluant les taxes) pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme Environnement routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015

CA13 16 0182 - 3 juin 2013 - Autoriser une dépense approximative de 1 993 218 \$, montant qui sera ajusté selon l'IPC à venir de septembre 2013, pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme « Environnement Routier NRJ inc. » pour la saison hivernale 2013-2014 - Budget de fonctionnement;

CA12 16 0218 - 4 juin 2012 - Octroyer un contrat ayant pour objet les opérations de déneigement et divers travaux connexes à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », pour la période hivernale 2012-2013, avec possibilité de renouveler pour quatre années additionnelles, en considération d'un montant approximatif de 1 993 218,10 \$ taxes

incluses pour la première année, appel d'offres public no.12-12091, deux (2) soumissionnaires conformes;

DESCRIPTION

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'oeuvre, la machinerie et l'équipement, incluant tous les frais d'opération, nécessaires à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux de déneigement comprenant le déblaiement, l'enlèvement, le chargement et le transport de la neige, l'épandage des fondants et/ou abrasifs sur les trottoirs ainsi que divers travaux connexes selon les instructions contenues dans le cahier des charges spéciales et générales. Le contrat est d'une durée d'un an ferme, soit pour la saison hivernale 2012-2013 avec possibilité de renouveler pour quatre (4) années additionnelles. Sollicité, l'entrepreneur a accepté de renouveler l'entente pour la saison hivernale 2015-2016.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé au bordereau de soumission, l'arrondissement se réservait le droit d'adjuger le contrat selon les deux options proposées. La première option, incluant les ruelles et les aires de stationnement et la deuxième option, excluant les ruelles et les aires de stationnement. Pour être recevables, les soumissions devaient inclure un prix pour chacune des deux options. L'arrondissement a choisi l'option 2, excluant donc le déneigement des ruelles et des aires de stationnement qui, pour la saison hivernale 2015-2016, sera effectué en régie. Selon les estimés, il en coûtera approximativement 66 000 \$ pour réaliser cette activité en régie versus 125 000 \$ selon la soumission de l'entrepreneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense provient du budget de fonctionnement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 15 novembre 2015
Fin: 1er avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique

d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Cette entreprise n'est pas inscrite sur la liste du RENA.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Houda KAMIL)

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Chef de division -Opérations

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-16

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics
Tél : 514 495-7428
Approuvé le : 2015-06-16



Dossier # : 1150465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 058 223,96 \$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR et PRRL 2015 et octroyer un contrat à cette fin à la firme « Pavages Métropolitain Inc. », suite à l'appel d'offres public TP06/04-15 (7 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER à la firme Pavage Métropolitain inc. un contrat pour les travaux de réfection routière du PRR et PRRL 2015 pour un montant de 2 058 223.96\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP06/04-15;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-29 15:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 058 223,96 \$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR et PRRL 2015 et octroyer un contrat à cette fin à la firme « Pavages Métropolitain Inc. », suite à l'appel d'offres public TP06/04-15 (7 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des attributions financières du *Programme triennal d'immobilisation* pour l'exercice financier 2015, un montant a été accordé pour la réfection de la chaussée et des trottoirs sur certains tronçons de l'arrondissement. Dans le cadre de ce programme, il a été demandé au conseil d'arrondissement de donner priorité et de valider le choix des rues suivantes :

PTI Outremont

- Avenue Querbes, de Van Horne à Lajoie;
- Avenue Willowdale, de Glencoe à Wilderton;
- Avenues Ainslie et Kelvin, de Cote Ste-Catherine à Dunlop.

D'autre part, une somme de 843 000\$ a été octroyée à l'arrondissement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport de la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en oeuvre d'un *Programme de réfection du réseau routier local* pour l'année 2015 suite à une décision du comité exécutif. Ce programme s'ajoute au *Programme de réfection routière des rues collectrices*, à la différence que le responsable de conception et de réalisation des projets reste l'arrondissement d'Outremont. Les rues retenues ne doivent pas faire partie du PTI local de l'arrondissement et doivent constituer un investissement supplémentaire dans le réseau routier. Ainsi, suivant certaines conditions (état des conduites souterraines, état de dégradation de la chaussée) la priorité a été donnée aux rues suivantes:

- Avenue de l'Épée, de Van Horne à Lajoie;
- Avenue de Hartland, de Van Horne à Lajoie.

Le reste de l'enveloppe pourrait être utilisé pour la réfection de trottoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0532 - 1 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 085, 63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP01 / 01 - 15.

CA15 16 0086 - 2 mars 2015 - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 181 085,63 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-15 (4 soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI.

DESCRIPTION

Les travaux consisteront à réparer une partie de la fondation des rues, à refaire l'asphalte, reprendre les sections de trottoirs détériorés et aménager des saillies.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à la réfection de certains tronçons des avenues Hartland, Willowdale, Ainslie, Kelvin, de l'Épée et Querbes dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) 2015 et du Programme de réfection routière des rues collectrices (PRRRL) 2015, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEA0 le 4 juin 2015. Sept (7) entrepreneurs ont présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juin 2015 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Pavage Métropolitain Inc.	1 871 112.69\$	187 111.27\$	2 058 223.96\$
2 Construction Bau-Val inc.	1 947 958.97\$	194 795.90\$	2 142 754.87\$
3 Les Constructions et pavage Jeskar Inc.	1 958 800.26\$	195 880.03\$	2 154 680.28\$
4 DEMIX CONSTRUCTION, une division de Holcim (Canada) inc.	2 058 234.62\$	205 823.46\$	2 264 058.08\$
5 Groupe TNT inc.	2 172 973.46\$	217 297.35\$	2 390 270.81\$
6 Construction Soter Inc.	2 589 611.24\$	258 961.12\$	2 848 572.37\$
7 Eurovia Québec Construction Inc.	2 686 901.59\$	268 690.16\$	2 955 591.75\$
Estimation professionnelle par le consultant	2 520 576.80\$	252 057.68\$	2 772 634.48\$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 402 021.73
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(\$)	\$
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		(%)	343 797.77\$ 16.70%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	897 367.79\$
<i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		(%)	43.60%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-714 410.52\$
		(%)	-34.71%

<i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		(\$) (%)	84 530.91\$ 4.11%

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public tel que l'indique le rapport d'analyse des soumissions élaboré par la firme Le Groupe-Conseil Génipur. inc, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Pavage Métropolitain inc. pour la réfection de certains tronçons des avenues Querbes, de l'Épée, Hartland, Ainslie, Kelvin et Willowdale pour un montant de **2 058 223.96 \$** toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 058 223.96\$ (taxes incluses)
 Cette dépense est répartie de la façon suivante entre les PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transport et de l'arrondissement d'Outremont:

Avenue Querbes: 354 379.07\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont (sous-projet # 1555705-620, Simon # 158163);
 Avenue Willowdale: 501 889.44\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont (sous-projet # 1555705-620, Simon # 158163);
 Avenue Ainslie et Kelvin: 367 517.22\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont (sous-projet # 1555705-620, Simon # 158163);
 Avenue de l'Épée: 341 681.24\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport;
 Avenue Hartland: 492 756.98\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport.

Total des coûts pour la Direction des Infrastructures: 834 438.22\$ (taxes incluses)
 Total des coûts pour Outremont: 1 223 785.74\$ (taxes incluses)

Voici la répartition des coûts attribuée à la chaussée et aux trottoirs pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transport:

Avenue de l'Épée: Chaussée 49.9%, Trottoirs 50.1%;
 Avenue Hartland: Chaussée 35.7%, Trottoir 64.3%.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement ainsi que dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: juillet 2015
Début des travaux: juillet 2015
Fin des travaux: septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-19

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1153045004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à mettre fin à l'entente avec Ville Mont-Royal pour la fourniture de service de répartition des appels pour la division de la sécurité publique, la direction des travaux publics, ainsi que pour les gardiens de parcs de la direction de la culture, sports, loisirs et développement social en dehors des heures normales d'ouverture

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- De mettre fin à l'entente avec Ville Mont-Royal pour la fourniture de service de répartition des appels de la division de la sécurité publique, de la direction des travaux publics et de la direction de la culture, sports, loisirs et développement social en dehors des heures normales d'ouverture à compter du 21 juillet 2015.

- Si la Ville de Mont-Royal fait une demande à cet effet, de prolonger selon les mêmes termes que l'entente actuelle, ladite entente jusqu'au 31 août 2015, pour permettre une transition harmonieuse.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:16

Signataire :

Normand PROULX

Directeur
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153045004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à mettre fin à l'entente avec Ville Mont-Royal pour la fourniture de service de répartition des appels pour la division de la sécurité publique, la direction des travaux publics, ainsi que pour les gardiens de parcs de la direction de la culture, sports, loisirs et développement social en dehors des heures normales d'ouverture

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la réduction du personnel de la sécurité publique, suite aux restrictions budgétaires de l'arrondissement et suite à la cession du champ de compétence de l'application des règles de stationnement au SPVM, il est pertinent de revoir certaines façons de faire et de remettre en question dans ce contexte, la pertinence de l'entente avec Ville de Mont-Royal pour la répartition d'appels le soir, la nuit et les weekends.

L'arrondissement a également depuis peu joint le réseau SÉRAM, un tout nouveau système de radiocommunication qui permet maintenant d'envoyer des alertes de détresse à l'UIRP, qui pourra porter assistance aux employés, un peu comme le faisait la centrale de Ville de Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA04 080493

CA04 160152

CA07 160158

CA11 160301

CA12 160313

CA14 160367

DESCRIPTION

En considération du contexte actuel, il est recommandé de mettre fin à l'entente au terme de la présente période qui se termine le 21 juillet 2015.

Pour pallier à ce soutien, la sécurité publique compte mettre en place un système de répartition d'appels informatisé qui permettra au patrouilleur sur la route d'entrer les informations reçues directement par cellulaire des plaintes de citoyens pour les périodes de la nuit et des weekends. Les soirs de semaine, l'officier en devoir prendra les appels et les entrera dans le nouveau système.

Considérant le court délai d'avis, l'arrondissement pourrait, à la demande de Ville de Mont-Royal qui a prévu des effectifs annuels, prolonger jusqu'au 1er septembre 2015, la présente entente pour faciliter la transition.

JUSTIFICATION

La fin de cette entente permettra d'économiser une somme de près de 30 000\$ annuellement. Le faible nombre d'appels la nuit et les weekends permet de prendre cette décision et de gérer le risque de manière raisonnable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Économie d'environ 30 000 \$ annuellement

Fourniture d'un cellulaire intelligent pour la réponse d'appels dans le véhicule de patrouille.

Acquisition d'un système informatisé de répartition et de gestion des appels au coût unique d'approximativement 20 000 \$. Des frais récurrents de 3 600 \$ sont à prévoir pour ce nouveau système. Il est toutefois à noter que l'acquisition de cette solution n'est pas uniquement reliée à la présente décision de mettre fin à l'entente avec Ville de Mont-Royal et qu'elle est également motivée par la réduction du personnel et la nécessité d'optimiser nos opérations.

Économie nette d'environ 10 000 \$ la première année et de 26 000 \$ les années subséquentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les appels téléphoniques des citoyens ne seront plus enregistrés. Il sera donc impossible d'écouter les appels reçus à la sécurité publique pour fins de contrôle de qualité ou pour l'analyse de plaintes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edison RAMIREZ
Directeur du Service de la sécurité publique
d'Outremont

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-23

Normand PROULX
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1157011002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mai 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 avril 2015.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mai 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 avril 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-23 19:33

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1157011002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 mai 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 30 avril 2015.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1157011001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-23 19:34

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1157011001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 mai 2015

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe et
des relations avec les citoyens et Secrétaire de
l'arrondissement



Dossier # : 1153489047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2015

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-25 11:45

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1153489047**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2015

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Reddition de comptes au conseil

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens

**Dossier # : 1153711003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier la résolution CA15 16 0198 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2015 afin de modifier le montant du contrat octroyé à la firme "Les Services EXP inc."

DE MODIFIER la résolution CA15 16 0198, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2015 de la façon suivante:

D'AUTORISER une dépense maximale de 58 716,58 \$ toutes taxes incluses provenant du surplus pour des services professionnels en soutien à l'implantation du programme de gestion de l'amiante de l'arrondissement d'Outremont;

D'ACCORDER à la firme Les Services EXP inc, le contrat de 58 716,58 \$ toutes taxes incluses, selon l'entente-cadre numéro 1017047 portant sur la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis, intervenue entre la Ville de Montréal;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 16:06

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153711003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modifier la résolution CA15 16 0198 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2015 afin de modifier le montant du contrat octroyé à la firme "Les Services EXP inc."

CONTENU

CONTEXTE

Le montant inscrit dans l'objet du sommaire portant le numéro 1153711003 inclut les taxes a ainsi été réduit d'un montant équivalent à la récupération des taxes payées par l'arrondissement.

Au final, le coût des travaux exécutés par la firme Les Services EXP inc ne dépasseront pas 53 616,07 \$ (taxes incluses) cependant, le bon de commande qui doit être préparé par la division des ressources financières doit comprendre le coût des travaux et celui des taxes. Le coût des travaux est 51 069 \$ et le montant des taxes s'élève à 7 447,58 \$.

L'objet du sommaire devrait donc se lire comme suit:

Autoriser, conformément à l'entente-cadre 1017047, une dépense maximale de 58 716,58 \$ (taxes incluses) et octroyer un contrat à la firme Les Services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels reliés au programme de gestion sécuritaire de l'amiante, en conformité avec l'entente-cadre corporative portant sur la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville - Dépense provenant du surplus

Il y a donc lieu de modifier la résolution CA15 16 0198 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2015 en conséquence.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS

C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1153711003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, conformément à l'entente-cadre 1017047, une dépense maximale de 53 616,07 \$ (taxes incluses) et octroyer un contrat à la firme Les Services EXP Inc. pour la fourniture de services professionnels reliés au programme de gestion sécuritaire de l'amiante, en conformité avec l'entente-cadre corporative portant sur la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville - Dépense provenant du surplus

CONTENU

CONTEXTE

L'Employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité de ses travailleurs, il doit également s'assurer que l'émission d'un contaminant ne porte pas atteinte à la santé ou à la sécurité de quiconque sur un lieu de travail. Dans cette optique et afin d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs, de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont en vigueur depuis le 6 juin 2013. Ces dispositions ont pour objectif de diminuer l'exposition de nos travailleurs aux poussières d'amiante. Elles modifient le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

Le règlement est entré en vigueur le 6 juin 2013 toutefois les employeurs bénéficiaient d'un **délai de deux (2) ans, soit jusqu'au 6 juin 2015**, pour localiser les flocages et les calorifuges des bâtiments visés par la réglementation.

Obligations légales et responsabilités de l'arrondissement

- **Identifier et localiser les flocages et les calorifuges dans les bâtiments de l'arrondissement.** Selon la réglementation, les flocages et calorifuges sont présumés contenir de l'amiante, sous réserve d'une démonstration du contraire par le biais d'une information documentaire vérifiable comme une fiche technique ou par un rapport d'échantillonnage;
- **Vérifier (caractériser) la présence d'amiante** dans les matériaux et produits susceptibles d'en contenir, avant que soient effectués des travaux pouvant émettre des poussières de cette substance;
- **Former les travailleurs**, et les gestionnaires, appelés à effectuer des travaux en présence d'amiante. La formation a été dispensée le 5 mai 2015;

- **Enregistrement et divulgation** des informations. Consigner les informations dans un **registre des matériaux** susceptibles de contenir de l'amiante ou en contenant (flocages, calorifuges, revêtements intérieurs et autres matériaux). Ce registre devra être maintenu à jour en y inscrivant les dates et les résultats des inspections ainsi que la nature et les dates des travaux effectués sur ces matériaux. Le registre doit être mis à la disposition des travailleurs œuvrant dans nos bâtiments et les informations pertinentes doivent être divulguées à toute personne qui planifie ou qui va effectuer un travail susceptible d'émettre de la poussière d'amiante;
- **Fréquence des inspections** - l'arrondissement devra vérifier, lors de l'**inspection initiale et à tous les deux (2) ans** par la suite, les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante.

Bâtiments visés par la réglementation

La nouvelle réglementation est applicable à tous les bâtiments et ouvrages de génie civil. Tout bâtiment construit avant le 15 février 1990 **doit être inspecté** afin de localiser les flocages contenant de l'amiante. Tout bâtiment construit avant le 20 mai 1999 **doit être inspecté** afin de localiser les calorifuges contenant de l'amiante. Le règlement exige que l'arrondissement prenne certaines mesures (vérifier l'état de conservation du matériau, vérifier la présence d'amiante dans le matériau, remplir un registre) afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'émission de poussière d'amiante dans les bâtiments et les ouvrages de génie civil sous son autorité.

Application de la réglementation par la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST)

Les inspecteurs de la CSST, lorsqu'ils visiteront les bâtiments de l'arrondissement, pourront demander de voir le registre des matériaux et vérifier si les dispositions réglementaires sont appliquées. Si le registre n'est pas complété, l'arrondissement pourrait recevoir des avis de dérogation et ultimement, être mis à l'amende.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Au cours des années 2011 et 2012: l'arrondissement a investi plusieurs milliers dans la mise en place du programme de sécurité machine. Un important montant a servi à l'achat d'équipements, d'outils et de machineries sécuritaires pour les ateliers de menuiserie et de mécanique.

Au cours des années 2013 et 2014: un important contrat a été donné à la firme Groupe ID pour l'implantation complète du programme de cadenassage. Puisqu'il s'agissait d'un programme priorisé par la CSST et que tous les arrondissements de la Ville étaient visés par ce programme, nous avons profité de l'entente cadre qui a été conclue entre la Ville de Montréal et la firme Groupe ID.

La gestion de l'amiante est un autre dossier prioritaire pour la CSST et la réglementation exige que notre programme de gestion sécuritaire de l'amiante soit implanté à compter du 6 juin 2015. Compte tenu de notre obligation d'assurer la santé et l'intégrité physique de nos travailleurs et de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation concernant la gestion sécuritaire de l'amiante, la Ville de Montréal a conclu quatre (4) ententes-cadres pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville. Les services professionnels sont fournis sur demande, les services de la Ville de même que tous les arrondissements peuvent faire appel à cette entente.

DESCRIPTION

Considérant que nos ressources internes n'ont pas l'expertise requise pour procéder à l'identification des matériaux contenant de l'amiante et de ceux susceptibles de contenir de l'amiante, nous avons profité de l'existence et de la protection de l'entente cadre pour demander à la firme Les Services EXP inc. une offre de services professionnels concernant la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les bâtiments de l'arrondissement. L'objectif de cette offre de services est de permettre à l'arrondissement de se conformer à la réglementation de la CSST sur la gestion sécuritaire de l'amiante en :

1. localisant les flocages et les calorifuges d'une vingtaine de bâtiments municipaux;
2. réalisant l'inventaire des autres revêtements susceptibles de contenir de l'amiante.

L'offre de service de la firme EXP inc. comprend trois options que nous présentons brièvement comme suit, l'offre de service est en pièce jointe:

Option 1

L'option 1 à 27 281 \$ est la moins dispendieuse. Elle comprend la localisation des flocages et calorifuges seulement, l'analyse des échantillons recueillis par la firme, la consignation des informations pertinentes dans un registre Excel de la CSST et des recommandations pour les travaux correctifs.

Option 2

L'option 2 à 38 747.74 \$ comprend tous les services de l'option 1 et ajoute l'identification visuelle des autres matériaux susceptibles de contenir de l'amiante des revêtements intérieurs et extérieurs, l'ajout des résultats d'identification sur les plans de localisation ainsi que l'entrée de données dans le registre des matériaux de l'arrondissement.

Option 3

L'option 3 à 53 616.07 \$ est la plus onéreuse mais permet à l'arrondissement, **sans autres coûts additionnels**, de rencontrer ses obligations légales et implanter un programme complet de gestion sécuritaire de l'amiante. En plus des services des options 1 et 2, l'option 3 ajoute la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante des revêtements intérieurs, l'ajout des résultats dans le rapport, les registres et les plans de localisation ainsi que l'entrée de données dans le registre des matériaux contenant de l'amiante.

JUSTIFICATION

Voici les motifs qui appuient et justifient notre recommandation d'entériner l'option 3:

- la caractérisation des flocages, des calorifuges et de tous les matériaux contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante des revêtements intérieurs sera effectuée ce qui signifie que tous les travaux pourront être planifiés et exécutés sans délais. Nous n'aurons pas à mandater une firme qualifiée pour venir faire la caractérisation des matériaux avant d'entreprendre un travail susceptible d'émettre de la poussière

d'amiante;

- nous n'aurons pas à inclure dans nos appels d'offres une disposition contractuelle obligeant les entrepreneurs à effectuer la caractérisation de nos matériaux avant d'entreprendre les travaux et à nous remettre les résultats des analyses qui seront ajoutés à notre registre des matériaux. Mieux vaut tirer avantage des coûts concurrentiels que nous procure l'entente cadre puisque les coûts liés à la caractérisation à la pièce seront très dispendieux et ne garantiront aucun contrôle quant à la qualité des analyses et à la conformité des informations fournies par les entrepreneurs;
- la firme EXP élaborera un registre complet des matériaux contenant de l'amiante et ces informations seront mises à la disposition des travailleurs et de nos entrepreneurs;
- sans la caractérisation, nous devons travailler en présumant que les matériaux contiennent de l'amiante, nous risquons alors d'avoir à défrayer des coûts d'enfouissement pour des matériaux qui ne contenaient pas d'amiante. La caractérisation nous permettra de disposer efficacement des matériaux contenant de l'amiante;
- le fait de travailler en présumant que nos matériaux contiennent de l'amiante peut être une pratique tolérée par la CSST mais la loi prévoit que l'employeur doit, avant d'entreprendre des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante, déterminer les types d'amiante présents dans les matériaux et cette identification se fait par le biais de la caractérisation (CSTC);
- la caractérisation de nos matériaux nous permettra d'acheter les équipements et moyens de protection adéquats qui devront être utilisés par nos travailleurs;
- la qualité des informations qui seront mises à la dispositions des travailleurs et les entrepreneurs qui œuvrent dans nos bâtiments sera conformes aux obligations prévues à la loi.

Avec les options 1 et 2, des coûts additionnels devront être déboursés chaque fois que des travaux seront effectués dans nos bâtiments puisque les matériaux seront susceptibles de contenir de l'amiante. Il est question ici de l'embauche d'une firme spécialisée, d'échantillonnage et d'analyse. Aussi, lorsque des travaux seront effectués par nos entrepreneurs, une clause

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 53 616.07 \$ sera imputée à même le surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du programme de gestion sécuritaire nous permettra de développer des méthodes de travail sécuritaires en disposant des matériaux contenant de l'amiante en respectant les normes environnementales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'arrondissement ne rencontre pas ses obligations légales en ce qui a trait à la gestion sécuritaire de l'amiante, nous pourrions recevoir des avis de non conformité par les inspecteurs de la CSST et être mis à l'amende. Les amendes que l'arrondissement a dû payer en lien avec les programmes de sécurité des machines et de cadenassage démontrent que ces montants peuvent être très élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Signature de l'offre de services professionnels: première semaine du mois de juin;
- Caractérisation des matériaux et rédaction du rapport préliminaire: 5 à 6 semaines (première semaine de juillet)
- Rédaction du rapport final et du registre: 1 semaine (mi-juillet)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'entente cadre conclue par la Ville de Montréal, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - Ressources Humaines

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET
Directrice

Le : 2015-05-19



Dossier # : 1155069008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Agrandissement de la zone de stationnement réservé pour les autobus scolaires située sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Lajoie et Bernard - Modification de l'annexe "H"

Il est recommandé :

D'agrandir de 15 mètres la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Lajoie et d'y réduire la plage horaire à 7h30 - 8h30 et 14h30 - 15h30, du lundi au vendredi;

De glisser, du côté ouest vers le côté est, les trois espaces de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes existants à cet endroit.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:17

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Agrandissement de la zone de stationnement réservé pour les autobus scolaires située sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Lajoie et Bernard - Modification de l'annexe "H"

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une demande de la Direction de l'école Lajoie consistant à agrandir la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur au sud de l'avenue Lajoie, il est recommandé d'agrandir la zone de 15 mètres vers le sud, de réduire la plage horaire à 7h30 - 8h30 et 14h30 - 15h30, et de glisser, du côté ouest vers le côté est, les trois espaces de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes existants à cet endroit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'agrandissement de cette zone et le déplacement des espaces réservés aux détenteurs de permis de résidents exigent les modifications suivantes :

Avenue Champagneur

Côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Bernard et un point situé à une distance de 115 mètres vers le nord : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 20h du lundi au samedi, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n6. De plus, stationnement prohibé de 14h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre;

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 115 mètres au nord de l'avenue Bernard et l'avenue Lajoie : stationnement prohibé de 17h à 24h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n6. De plus, stationnement prohibé de 14h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre;

Côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 65,5 mètres au nord de l'avenue Bernard et un point situé à une distance de 50 mètres au sud de l'avenue Lajoie : stationnement prohibé de 17h à 24h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n6. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre;

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Lajoie et un point situé à une distance de 50 mètres vers le sud : arrêt interdit de 7h30 à 8h30 et de 14h30 à 15h30 du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre;

JUSTIFICATION

Cet agrandissement satisfera les besoins de l'école Lajoie résultant de l'ajout récent d'un troisième autobus scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est à considérer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-20

Sophie LABERGE
C/d Études techniques



Dossier # : 1155069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Implantation d'une zone d'arrêt interdit sur le côté ouest de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé :

D'interdire l'arrêt des véhicules en tout temps sur la partie du côté ouest de l'avenue Wiseman comprise entre un point situé à une distance de 21 mètres au nord de la première ruelle située au nord de l'avenue Van Horne et un autre point situé à une distance de 9 mètres vers le nord.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-29 17:24

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Implantation d'une zone d'arrêt interdit sur le côté ouest de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Ducharme - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'offrir un dégagement visuel permettant aux automobilistes de mieux voir les piétons s'engageant pour traverser la rue, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé d'implanter une zone d'arrêt interdit d'une distance de 9 mètres soit implantée sur le côté ouest de l'avenue Wiseman entre les deux traverses piétonnières situées à la hauteur de la projection de l'avenue Saint-Cyril.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de cette zone d'arrêt interdit exige la modification de l'annexe «H» du règlement numéro 1171 comme suit :

Interdire l'arrêt des véhicules en tout temps sur la partie du côté ouest de l'avenue Wiseman comprise entre un point situé à une distance de 21 mètres au nord de la première ruelle située au nord de l'avenue Van Horne et un autre point situé à une distance de 9 mètres vers le nord.

JUSTIFICATION

L'implantation de ces zones est justifiée compte tenu de la proximité du parc John F. Kennedy possédant un espace de jeux pour enfants, une piscine et ainsi qu'une barboteuse, ce qui génère un nombre élevé des piétons se déplaçant vers le parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette implantation retirera l'espace de stationnement pour deux petites voitures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens (Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2015-06-16



Dossier # : 1155069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre l'avenue Gorman et le chemin de la Forêt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé:

D'interdire le stationnement de 22h à 6h tous les jours, sur le côté nord de la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre l'avenue Gorman et le chemin de la Forêt et ce, tout en conservant les heures de nettoyage de la chaussée l'interdiction de stationner pendant les heures de nettoyage de la chaussée.

D'interdire le stationnement de 24h à 6h tous les jours, sur le côté nord de la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre les avenues Gorman et Fernhill et ce, tout en conservant les heures de nettoyage de la chaussée et les heures de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidant numéro 1.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-29 17:24

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1155069011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre l'avenue Gorman et le chemin de la Forêt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'analyse d'une demande de plusieurs résidents du boulevard Mont-Royal consistant à freiner la dégradation de la qualité de vie qu'ils soutiennent vivre depuis quelques années provoquée par un nombre grandissant d'activités sur le Mont-Royal et l'utilisation élevée des espaces de stationnement sur leur rue, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé de modifier les règles de stationnement comme suit :

Interdire le stationnement de 22h à 6h tous les jours, sur le côté nord de la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre l'avenue Gorman et le chemin de la Forêt et ce, tout en conservant les heures de nettoyage de la chaussée l'interdiction de stationner pendant les heures de nettoyage de la chaussée.

Interdire le stationnement de 24h à 6h tous les jours, sur le côté nord de la partie du boulevard Mont-Royal comprise entre les avenues Gorman et Fernhill et ce, tout en conservant les heures de nettoyage de la chaussée et les heures de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résident numéro 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'implantation de ces interdictions de stationner exige les modifications de l'annexe «H» du règlement numéro 1171 comme suit :

Boulevard Mont-Royal
Côté nord

Sur la partie de ce boulevard comprise entre les avenue Fernhill et Gorman : stationnement prohibé de 24h à 6h. De plus, stationnement prohibé de 10h à 24h, sauf pour les

détenteurs de permis de résidants du secteur n°1 et stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi du 1^{er} avril au 30 novembre ;

Sur la partie de ce boulevard comprise entre l'avenue Gorman et la limite ouest de la propriété portant le numéro civique 1245 : stationnement prohibé de 22h à 6h. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

En prévision de l'ouverture du futur chemin de ceinture du Mont-Royal en plus des nombreuses activités qui se déroulent présentement sur le Mont Royal, il est justifié d'interdire le stationnement la nuit sur le boulevard Mont-Royal afin de limiter les impacts négatifs que pourrait provoquer le va et vient des véhicules qui s'y stationnent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le stationnement sera interdit de 22h ou 24h (selon le tronçon) à 6h pour tous, soit autant pour les visiteurs que pour les résidants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-17

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics
Tél : 514 495-7428
Approuvé le : 2015-06-17



Dossier # : 1155069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Implantation d'une interdiction de virage à gauche sur le boulevard Dollard à partir de l'avenue Van Horne et de deux zones de débarcadère sur les parties de l'avenue Van Horne comprises entre les avenues McEachran et Stuart - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171) - Modification des annexes «D» et «H»

Il est recommandé:

De défendre à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne de faire un virage à gauche vers le sud sur le boulevard Dollard de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures, du lundi au vendredi;

D'implanter deux zones de débarcadère de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi sur les parties de l'avenue Van Horne comprises entre les avenues McEachran et Wiseman.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:18

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Implantation d'une interdiction de virage à gauche sur le boulevard Dollard à partir de l'avenue Van Horne et de deux zones de débarcadère sur les parties de l'avenue Van Horne comprises entre les avenues McEachran et Stuart - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171) - Modification des annexes «D» et «H»

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'enrayer l'interblocage des véhicules sur l'avenue Van Horne à l'intersection du boulevard Dollard, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement recommandent de défendre à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne de faire un virage à gauche vers le sud sur le boulevard Dollard de 7 heures à 9 heures et de 15 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

De plus, puisque que les zones de débarcadère pour les parents ne sont pas suffisantes et que cela cause un engorgement de la circulation sur le boulevard Dollard, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement recommandent d'implanter deux zones de débarcadère sur les parties de l'avenue Van Horne comprises entre les avenues McEachran et Stuart.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de cette interdiction exige d'ajouter à l'annexe «D» du règlement numéro 1171 l'énoncé suivant :

Van Horne et Dollard :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'est sur l'avenue Van Horne de faire un virage à gauche sur le boulevard Dollard entre 7 heures et 9 heures et de 15 heures à 18 heures, du lundi au vendredi inclusivement.

L'implantation de ces deux zones de débarcadère exige d'ajouter à l'annexe «H» du règlement numéro 1171 les énoncés suivants :

Van Horne

Côté nord

Arrêt interdit de 7h à 8h le mardi et jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre ; malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Dollard et un point situé à une distance de 45,7 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi excepté débarcadère

Côté sud

Arrêt interdit de 7h à 8h le lundi et mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ; malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre le boulevard Dollard et un point situé à une distance de 11,8 mètres vers l'est : stationnement prohibé de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi excepté débarcadère

JUSTIFICATION

Ces mesures favoriseront la fluidité de la circulation sur l'avenue Van Horne et contribueront à désengorger le boulevard Dollard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les plages horaires pour le nettoyage de la chaussée seront écourtées de trente minutes ce qui aura comme conséquence de réduire le passage du balai à une journée par semaine de chaque côté de l'avenue, contrairement à ce qui se produit en ce moment, soit le passage du balai deux journées par semaine de chaque côté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-18

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics
Tél : 514 495-7428
Approuvé le : 2015-06-19



Dossier # : 1155069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Déplacement des espaces de stationnement réservé pour les détenteurs de permis de résidents sur le côté ouest de la partie de l'avenue Querbes comprise entre les avenues Bernard et Saint-Viateur - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé

De rapprocher six espaces de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résident près de l'avenue Bernard qui étaient, initialement, implantés sur le côté ouest de l'avenue Querbes à proximité de l'avenue Saint-Viateur.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:18

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Déplacement des espaces de stationnement réservé pour les détenteurs de permis de résidants sur le côté ouest de la partie de l'avenue Querbes comprise entre les avenues Bernard et Saint-Viateur - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une demande de résidants de l'avenue Bernard consistant à rapprocher des espaces de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidant près de leur résidence, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement recommandent de rapprocher près de l'avenue Bernard six espaces de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidants initialement implantés sur le côté ouest de l'avenue Querbes à proximité de l'avenue Saint-Viateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le déplacement de ces espaces de stationnement exige les modifications de l'annexe «H» du règlement numéro 1171 comme suit :

Querbes

Côté ouest

Sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Saint-Viateur et un point situé à 33 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 22h sauf pour les détenteurs de permis de résidants du secteur n 5. De plus, stationnement prohibé de 14h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

Sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 33 mètres au nord de l'avenue Saint-Viateur et un point situé à une distance de 85,6 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 14h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

Sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 217 mètres au nord de

l'avenue Saint-Viateur et un autre point situé à une distance de 28 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 22h sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n 5. De plus, stationnement prohibé de 14h à 16h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre .

JUSTIFICATION

Puisque plusieurs détenteurs de permis résident dans les conciergeries sises sur l'avenue Bernard et que les espaces de stationnement réservé pour les détenteurs de permis de résident sont tous implantés à mi-tronçon de l'avenue Querbes vers l'avenue Saint-Viateur, il est justifié de rapprocher quelques espaces pour satisfaire leur nécessité en matière de stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dorénavant, ces espaces ne pourront plus être utilisés ni par les visiteurs ni par la clientèle des commerces et des restaurants de l'avenue Bernard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-19

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics
Tél : 514 495-7428
Approuvé le : 2015-06-21



Dossier # : 1153489046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobiliers pour l'année 2015 - PTI 2015-2016-2017

Je recommande

D'ADOPTER le règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobilier pour l'année 2015". L'objet dudit règlement est de remplacer les systèmes de climatisation de la direction de l'Aménagement Urbain et du Patrimoine et de la salle du conseil, incluant les services professionnels requis à cette fin.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:15

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1153489046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobiliers pour l'année 2015 - PTI 2015-2016-2017

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2015-2016-2017, pour la réalisation du programme de remplacement d'équipements et de mobilier pour l'année 2015, plus spécifiquement pour le remplacement des systèmes de climatisation de la direction de l'Aménagement Urbain et du Patrimoine et de la salle du conseil, incluant les services professionnels reliés à ces remplacements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA14 16 0294 ayant dressé le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000\$ afin de permettre, en 2015, le remplacement des systèmes de climatisation dont la réalisation est prévue au programme de remplacement d'équipements et de mobilier pour l'année 2015, tel que le prévoit le programme d'immobilisations 2015-2016-2017 de l'arrondissement (programme 68115). Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme de remplacement d'équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 68115 - Programme de remplacement d'équipements et de mobilier - PTI 2015-2016-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 1er juillet 2015

Adoption : 8 septembre 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement

Procédure d'enregistrement

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en octobre -novembre 2015

Entrée en vigueur : fin novembre 2015

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-26

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1152504032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue du Grand prix UCI World Tour Montréal, qui aura lieu le dimanche 13 septembre entre 7 h et 17 h 30 sur diverses rues de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement d'autoriser:

L'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la demande de "Grand Prix Cycliste World-Tour" pour la tenue de la 6ième édition de l'événement "Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec" le dimanche 13 septembre 2015.

Ceci implique la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, de 7 h 00 à 17 h 30 , le jour de l'événement :

- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal;
- Avenue Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Mont-Royal;
- Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe;
- Avenue Perham.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:17

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152504032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue du Grand prix UCI World Tour Montréal, qui aura lieu le dimanche 13 septembre entre 7 h et 17 h 30 sur diverses rues de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

World Tour est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies depuis le 30 avril 2009. Comme l'an dernier, le Grand Prix Cycliste UCI World Tour Québec-Montréal a pour objectif d'offrir au grand public québécois ainsi qu'à tous les touristes étrangers, un événement international majeur impliquant les meilleurs cyclistes au monde et où la fête et les réjouissances seront de mise. D'un commun accord, les villes de Québec et de Montréal reçoivent chaque année une compétition accréditée UCI World Tour sur leur territoire. L'organisme se propose d'organiser le dimanche 13 septembre 2015 à Montréal le 6ième Grand Prix UCI World Tour Montréal.

Un protocole d'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme a été présenté aux trois instances municipales de la Ville de Montréal, et ce, en 2009 (CE09 1795; CM09 1010; CG09 0465). Cette convention prévoyait que l'événement qui a eu lieu pour la première fois en 2010 et qui s'est déroulé sur cinq jours se poursuivrait à chaque année pour une période de cinq ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG09 0175
- CG09 0465
- CE09 1795
- CM09 1010
- CE10 0727
- CA10 160175
- CA11 160282
- CA12 160329
- CA13 160285
- CE14 1073

DESCRIPTION

Le parcours de 12.1 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté Ouest, entre l'avenue Mont-Royal et

l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit Ville-Marie, Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre Dame de Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Chemin Camillien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-neiges côté est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Edouard-Montpetit, rue Vincent D'Indy, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et arrivée au site d'arrivée.

Voici le détail de la fermeture de rues dans les limites d'Outremont:

Heure de fermeture à la circulation automobile: 7 h 00

Heure de réouverture à la circulation automobile: 17 h 30

- **Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal;**
- **Avenue Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;**
- **Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Mont-Royal;**
- **Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe;**
- **Avenue Perham.**

Plusieurs autres avenues seront affectées par la fermeture de rues, ne permettant qu'une circulation locale. C'est le cas de toutes les avenues qui croisent le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre Vincent-D'Indy et Mont-Royal. Le SPVM sera responsable du service d'ordres et des divers points de fermeture.

JUSTIFICATION

L'organisme "World Tour" a besoin du consentement de l'arrondissement d'Outremont avant de pouvoir utiliser le domaine public et les lieux publics de l'arrondissement pour tenir le "World Tour" dans les limites de l'arrondissement.

Il est à noter qu'il s'agit d'un événement de niveau international qui fera briller Montréal et Outremont à l'étranger. Le comité exécutif, le conseil d'agglomération et le conseil municipal ont autorisé l'événement par résolution.

Une série de conditions ont été exposées par l'arrondissement d'Outremont au promoteur ainsi qu'à la division des entreprises et événements culturels de la Ville de Montréal depuis 2011 et s'appliqueront toujours en 2015. Voici ces conditions émises:

1. Que les citoyens de l'arrondissement soient informés de la tenue de cet événement avant l'été, ainsi que du parcours emprunté;
2. Que les citoyens enclavés soient informés au moyen d'un avis distribué de portes en portes, des contraintes engendrées par l'événement au moins 2 semaines avant l'événement et leur communiquer les points contrôlés d'entrée et de sortie du périmètre;
3. Les promoteurs devront garantir aux résidents de la montagne qu'ils pourront sortir du périmètre et y entrer de manière sécuritaire, en occasionnant une attente maximale de 5 minutes aux points d'entrée et de sortie prévus par le promoteur et contrôlés en toute sécurité par le SPVM;
4. Que les véhicules déplacés le soient le plus près possible du lieu initial du déplacement;
5. Que l'information relative aux déplacements soit consignée et transmise sans délai à la sécurité publique (514 495-6241);
6. Que l'église Saint-Germain soit informée au moyen d'une lettre, des contraintes reliées à

l'événement et de l'inaccessibilité de l'avenue Vincent-D'Indy et du chemin de la Côte-Sainte-Catherine en véhicule automobile;

7. Que les commerçants de l'avenue Vincent-D'Indy soient avisés au moyen d'un avis distribué aux portes, de l'événement et de l'inaccessibilité de l'avenue Vincent D'Indy en véhicule automobile pour la durée de l'événement;

8. Que les immeubles à logements de l'avenue Vincent-D'Indy soient informés au moyen d'un avis écrit, de l'inaccessibilité aux garages de l'immeuble et des stationnements alternatifs sur rue, rendus disponibles à l'occasion de cet événement;

9. Qu'un couloir d'urgence soit maintenu tout au long de l'événement sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

10. Que le parcours et ses abords soient nettoyés immédiatement après l'événement;

11. Qu'un plan de signalisation et de circulation soit soumis à l'arrondissement d'Outremont visant à désenclaver le secteur de l'îlot Willowdale et qu'après l'approbation de celui-ci par l'arrondissement, il soit implanté et supervisé par le SPVM.

12. Qu'un avis écrit soit envoyé aux résidants du secteur de l'îlot Willowdale pour les informer à l'avance des mesures de circulation et de stationnement temporaires implantées à l'occasion de l'événement;

13. Que le promoteur s'assure d'avoir du personnel en nombre suffisant pour s'assurer que les points de fermeture et de déviation de la circulation soient surveillés de manière à ne pas compromettre la sécurité des citoyens et autres usagers de la voie publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est prévu que les coûts du soutien technique soient absorbés à même les budgets de fonctionnement des arrondissements et des services publics impliqués et aucun frais ne sera porté à la charge des organisateurs pour les services offerts par la Ville.

Les coûts pour l'arrondissement d'Outremont seront essentiellement ceux associés au nettoyage de la chaussée, à la présence accrue de la sécurité publique (2 patrouilleurs et un officier en temps supplémentaire) et aux opérations de communication complémentaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Enclavement du secteur de la montagne, délimité par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine au nord et à l'est de même que par l'avenue Vincent D'Indy à l'ouest. Deux points d'entrée et de sortie seront cependant contrôlés par le SPVM; l'un à l'intersection Paguelo / McEachran et l'autre à l'intersection Villeneuve / Maplewood.

- Les commerces de l'avenue Vincent-D'Indy ne pourront voir leurs clients utiliser la voie publique sur cette avenue pour circuler en automobile.
- Les citoyens de l'Îlot Willowdale subiront tout comme les résidants et visiteurs du secteur limitrophe au chemin de la Côte-Sainte-Catherine des inconvénients dus aux déviations et autres aspects de circulation modifiée pour l'événement.
- L'église Saint-Germain pourrait devoir refuser des demandes de cérémonie la journée de l'événement.
- Le trajet d'autobus des lignes 51, 119 et 129 sera perturbé. Les usagers devront s'informer auprès de la STM pour connaître les modifications à l'horaire et aux arrêts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de fermeture de rues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Opérations de communication (promoteur)

- Publication de l'avis public (fermeture de rues)
- Mise en place de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet événement a été dûment autorisé par la Ville de Montréal en fonction des procédures en vigueur à la division des entreprises et événements culturels.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Bruno PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Colette HOULE)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2015-06-18



Dossier # : 1150029008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 54, avenue Elmwood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière et à la modification de l'apparence extérieure au mur de façade et latéral droit (règlement 1189)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 juin 2015 de refuser la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029008;

Il est recommandé:

DE REFUSER la demande de dérogation mineure relativement au 54, avenue Elmwood;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 juin 2015 de refuser la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029008;

Il est recommandé:

DE REFUSER la demande d'approbation du PIIA relativement au 54, avenue Elmwood, avec les motifs suivants:

- La majorité des réserves émises par les membres lors du dernier CCU n'ont pas été respectées et les justifications déposées ne sont pas recevables;
- La proposition révisée ne respecte pas le caractère architectural du bâtiment, n'y

fait aucune référence et ne prend pas en compte la proximité du parc Outremont;
· La démonstration de la viabilité de l'allée véhiculaire vers le garage ne semble pas recevable, une démonstration avec un logiciel spécialement conçu à cet effet aurait été préférable.

Lequel refus s'applique à la recommandation, aux motifs ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-23 19:39

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 54, avenue Elmwood - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière et à la modification de l'apparence extérieure au mur de façade et latéral droit (règlement 1189)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'agrandissement requiert une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180 afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177 ainsi qu'une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le projet a fait l'objet du CCU du 13 mai 2015 et les membres souhaitaient revoir le projet selon les orientations suivantes :

- Considérant notamment que le bâtiment fait face au parc Outremont, les subdivisions des fenêtres d'origine en façade devront être conservées et les vitraux réintégrés;
- Les garde-corps en verre ne sont pas recevables et un garde-corps en bois, s'apparentant à celui prévu sur le plan d'origine devra être installé;
- Au mur latéral, la dimension de la portion des blocs de verre devra être réduite, considérant la proximité du bâtiment voisin, tant en fonction des façades de rayonnement que de l'éclairage créé;
- Au mur arrière, des plans démontrant la manœuvrabilité de l'allée véhiculaire devront être déposés, car les membres ont des interrogations à cet égard;
- Le concept au mur arrière est agressant et n'est pas approprié, notamment en fonction des grandes ouvertures et de la proximité des bâtiments voisins.

DESCRIPTION

Un projet révisé a été déposé au CCU du 10 juin 2015.

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière d'une superficie de ± 16 mètres carrés, sur 2 étages. Le revêtement extérieur sera en zinc de couleur gris foncé. Au rez-de-chaussée, une terrasse en hêtre torréfié sera aménagée d'une projection de ± 5.50 mètres, alors qu'à l'étage, un balcon d'une projection de ± 1.50 mètres est prévu. Au niveau du 2^e étage, un encadrement d'acier pré-peint de couleur blanche est prévu et ceintura le balcon. Une porte d'accès est prévue entourée d'un vitrage fixe, en aluminium et de couleur charcoal. Adjacent au balcon, un vitrage sur l'ensemble des étages est prévu où une résille métallique peinte de couleur grise sera apposée afin de diminuer l'impact lumineux. Une plantation d'une haie de cèdres mature est prévue en fond de cour afin de maximiser l'intimité des requérants.

Le garage double existant sera démoli et sera relocalisé au sous-sol du bâtiment principal, donc ne sera plus visible de la voie publique.

Au mur latéral droit, la porte d'accès sera déplacée au niveau du volume de l'agrandissement. Également, l'insertion de blocs de verres existante sera agrandie pour une superficie totale de ± 25 mètres carrés. Des briques de verres remplaceront les blocs de verres existants et ils seront pleins et sans coloration. Ce type de verre permet une plus grande intimité et diffuse moins la lumière vers l'extérieur.

Au niveau de la façade, l'ensemble des fenêtres à guillotine blanches a été supprimé. Le mur de façade est actuellement placardé et les nouvelles fenêtres seront oscillobattantes, de couleur charcoal, avec subdivision 40/60. La structure du balcon sera restaurée et le garde-corps métallique sera conservé et peint d'une couleur grise, afin de s'agencer à la couleur des fenêtres.

Le projet nécessite une demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177, car le bâtiment est dérogatoire de par son implantation quant à la marge de recul applicable, mais est protégé par des droits acquis.

L'aménagement d'une piscine est prévu et sera traité de façon distincte par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement de refuser la demande de dérogation mineure et de refuser la demande d'approbation d'un PIIA, selon les motifs émis par le Comité consultatif d'urbanisme:

- La majorité des réserves émises par les membres lors du dernier CCU n'ont pas été respectées et les justifications déposées ne sont pas recevables;
- La proposition révisée ne respecte pas le caractère architectural du bâtiment, n'y fait aucune référence et ne prend pas en compte la proximité du parc Outremont;
- La démonstration de la viabilité de l'allée véhiculaire vers le garage ne semble pas recevable, une démonstration avec un logiciel spécialement conçu à cet effet aurait été préférable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public a été publié le 18 juin 2015 dans le journal L'Express d'Outremont.
Un avis public a été publié le 18 juin 2015 dans le journal Le Devoir.
Une copie des avis publics se trouvent en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 13 mai 2015
- Le dossier a fait l'objet du CCU du 10 juin 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de dérogation mineure déposée est conforme aux dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures et la demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Non-favroable

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-19

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine

**Dossier # : 1150029007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 31, avenue Beloeil - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière (règlement 1189)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 juin 2015 d'accorder la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 et la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029007;

Il est recommandé:

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure et la demande d'approbation du PIIA relativement au 31, avenue Beloeil.

Laquelle approbation s'applique à la recommandation avec réserve ainsi qu'aux plans joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-23 19:38

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1150029007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 31, avenue Beloeil - Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière (règlement 1189)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'agrandissement requiert une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180 afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177 ainsi qu'une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le projet a fait l'objet du CCU du 13 mai dernier et les commentaires des membres étaient les suivants :

- Au niveau de l'agrandissement, le revêtement de fibro-ciment proposé n'est pas souhaité et un matériau plus noble devra être proposé;
- Les fenêtres devront s'apparenter à celles existantes, tant au niveau des subdivisions, notamment au mur arrière, qu'à la couleur proposée.

DESCRIPTION

Un projet révisé a été déposé au CCU du 10 juin 2015.

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière, sous le porte-à-faux existant, ce qui correspond à une superficie de ± 10 mètres carrés. Le volume existant sera rattaché avec le volume futur, et ce, au rez-de-chaussée uniquement. Le revêtement prévu est de la pierre St-Marc meulée finie jet de sable. Une marquise est prévue au-dessus des ouvertures de l'agrandissement et elle sera en cuivre étamé. Les ouvertures seront en aluminium extrudé de couleur anthracite, 2 panneaux fixes sont prévus de part et d'autre d'une porte coulissante.

À l'étage, au-dessus de l'agrandissement, les fenêtres seront remplacées par des ouvertures oscillo-battantes de part et d'autre de fenêtre fixe, le tout, avec une subdivision 40/60. La corniche sera peinte de couleur gris anthracite et les dents de celle-ci seront peintes de couleur gris pâle.

Au mur de façade, l'ensemble de la fenestration sera remplacé par des fenêtres oscillobattantes, avec subdivision 40/60.

Le projet est complété par l'aménagement d'une terrasse en pierres St-Marc d'une projection de 2.74 m. L'aménagement d'une piscine est prévu et sera traité de façon distincte par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

Le projet nécessite une demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177, car le bâtiment est dérogatoire de par son implantation, mais est protégé par des droits acquis.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance du projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au Conseil d'arrondissement d'approuver la demande de dérogation mineure et la demande d'approbation d'un PIIA, selon la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme avec la réserve suivante:

- Les membres maintiennent leur position et la couleur des fenêtres ainsi que de la corniche devra être claire, s'apparentant à un blanc cassé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public a été publié le 18 juin 2015 dans le journal L'Express d'Outremont.
Un avis public a été publié le 18 juin 2015 dans le journal Le Devoir.
Une copie des avis publics se trouvent en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet des CCU du 13 mai et du 10 juin 2015.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2015.

- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de dérogation mineure déposée est conforme aux dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures et la demande de PIIA déposée est conforme aux dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-19

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1150029006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1281A, avenue Van Horne; 1225, avenue Bernard; 615, avenue Bloomfield et 1007, avenue Van Horne

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 juin 2015 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029006;

Il est recommandé:

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 1281A, avenue Van Horne;
- 1225, avenue Bernard;
- 615, avenue Bloomfield;
- 1007, avenue Van Horne.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-23 19:37

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150029006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour les immeubles situés aux: 1281A, avenue Van Horne; 1225, avenue Bernard; 615, avenue Bloomfield et 1007, avenue Van Horne

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 10 juin 2015:

1. 1281A, avenue Van Horne;
2. 1225, avenue Bernard;
3. 615, avenue Bloomfield;
4. 1007, avenue Van Horne.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

1281A, avenue Van Horne

Un nouveau commerçant occupera le local du 1281A avenue Van Horne, anciennement occupé par "La Folia".

Le projet consiste en un affichage appliqué en vitrine en vinyle de couleur rose ancien et de blanc où l'on retrouve l'inscription du nom du commerce ainsi que de l'affichage secondaire, tel que les produits offerts et le site web du commerce.

La superficie d'affichage est de 1.06 mètres carrés, ce qui est conforme à la réglementation et respecte également le 25 % maximal d'affichage en vitrine, tel que prescrit par le règlement de zonage 1177.

Un certificat d'occupation commerciale a été délivré en janvier 2015.

1225, avenue Bernard

Le local anciennement occupé par "Aux plaisirs de Bacchus" sera maintenant occupé par "Major Gestion Privée – Gestion de patrimoine Assante". Pour se faire, un nouvel affichage est prévu aux mêmes endroits qu'à l'actuel, soit sur les murs d'angles. La nouvelle inscription sera appliquée sur les panneaux métalliques existants et sera en métal de couleur or. Aucun éclairage n'est prévu.

La superficie d'affichage est conforme à ce que la réglementation prévoit, or la dimension des panneaux métalliques est supérieure à celle autorisée et l'emplacement ne respecte pas les dispositions réglementaires. En effet, la hauteur maximale d'une enseigne posée à plat est de 0.60 m alors qu'il est proposé une hauteur de 0.914 m ainsi que les enseignes posées à plat doivent être localisées au-dessus de la surface ou de l'imposte vitrée.

Le projet qui avait été déposé par le commerçant "Aux plaisirs de Bacchus" avait été autorisé via un PIIA sous la résolution CA03 16 0298.

En vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, il est possible d'autoriser un projet non conforme s'il est approuvé conformément aux dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1189.

615, avenue Bloomfield

L'actuelle "Clinique dentaire Chouinard" change de nom pour "Clinique dentaire Bernard". Pour se faire, les nouveaux propriétaires souhaitent modifier l'affichage appliqué en vitrine au niveau du 2 perpendiculaire, de type 'oriflamme' donnant sur l'avenue Bloomfield.

Les enseignes posées en vitrine indiquent le nom et le logo associé au commerce ainsi que les coordonnées, alors que sur l'enseigne perpendiculaire, seul le nom et le logo du commerce seront inscrits. La superficie d'affichage proposée est conforme à celle prescrite au règlement de zonage 1177.

L'oriflamme est située sur le mur donnant sur l'avenue Bloomfield et a une hauteur de 1.06 m et une projection de 0.79m, ces dimensions sont conformes aux dispositions concernant l'affichage perpendiculaire.

En vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, un projet d'enseigne non autorisé aux articles du chapitre 11 concernant l'affichage peut être autorisé s'il est approuvé conformément aux dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales 1189.

1007, avenue Van Horne

Le commerce "Galarneau et Frères" déménage et souhaite installer un affichage sur auvent en vinyle de couleur noire avec un lettrage blanc. On y retrouve également les inscriptions

"plomberie, chauffage, gaz naturel, climatisation et réfrigération". Ces inscriptions ne sont pas considérées comme un affichage secondaire, car elles font partie du nom du commerce, tel qu'indiqué au Registraire des entreprises du Québec.

Le projet est complété par l'installation d'une enseigne appliquée en vitrine où l'on retrouve les numéros de téléphone de l'entreprise ainsi que l'adresse du site web.

La projection de l'auvent ainsi que la superficie d'affichage respecte les dispositions réglementaires en vigueur.

Un certificat d'occupation commerciale a été délivré en avril 2015.

JUSTIFICATION

Après avoir pris connaissance des projet, le directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme :

1281A, avenue Van Horne

- Il est suggéré de privilégier un affichage entièrement en français.

615, avenue Bloomfield

- L'oriflamme prévue du côté de l'avenue Bloomfield devra être retirée du projet, car ce type d'affichage n'est pas souhaité.

1007, avenue Van Horne

- Un seul numéro de téléphone devra être affiché et l'affichage en vitrine devra être aligné avec l'affichage en vitrine du commerce voisin afin de créer une linéarité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 10 juin 2015.

Étapes à réaliser :

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 6 juillet 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCU / Recommandation

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-19

Pierre A. CHAPUIS
Directeur aménagement urbain et patrimoine



Dossier # : 1154328010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation par résolution d'un PIIA relativement à la conversion de la Maison Mère des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie au 1420, boulevard du Mont-Royal

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement au 1420, boulevard du Mont-Royal, laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme le 29 juin 2015 ainsi qu'aux plans joints au dossier faisant partie de la présente résolution.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2015-07-03 09:51

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1154328010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation par résolution d'un PIIA relativement à la conversion de la Maison Mère des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie au 1420, boulevard du Mont-Royal

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). La demande d'approbation d'un PIIA porte sur le projet détaillé à la pièce jointe au dossier et visant la propriété sise au 1420, boulevard du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 23 août 2010, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté les règlements 09-003 et 09-003-2 qui autorisent la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment.

Le 1er novembre 2010, sous la résolution CA10 16 0242, le conseil d'arrondissement d'Outremont a approuvé la demande de PIIA sous certaines réserves (voir en annexe).

DESCRIPTION

Le projet consiste à la réhabilitation à des fins résidentielles du bâtiment des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie sis au 1420, boulevard du Mont-Royal. L'ensemble du projet est décrit dans les documents annexés au présent sommaire décisionnel et préparés par la firme LEMAY.

Le projet, tel que présenté, ne requiert pas de dérogation mineure.

JUSTIFICATION

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le **6 mai 2015** et ci-après les commentaires émis:

· Les membres ont des réserves quant aux appentis et aux terrasses au toit. Un détail de ces éléments ainsi que des perspectives devront être déposés;

· Lors de la présentation, il a été question de la conservation de la chapelle, mais aucune mention de la conservation de la fresque n'a été faite. Les membres demandent quel sera le mode de conservation ainsi que les détails concernant les appareils mécaniques et/ou électriques de ventilation installés pour la conservation;

· Lors de la présentation, il a été fait mention qu'il y aurait peut-être une piscine sous la chapelle. Les membres ont exprimé une grande inquiétude concernant l'humidité qui se dégagera de cette dernière. Des détails devront être déposés;

· Il a été mentionné par les membres la possibilité d'un problème structural au niveau de la chapelle. Les requérants devront déposer des documents attestant les moyens de protection de la structure de la chapelle lors des travaux;

· Un plan de gestion des eaux de ruissellement et pluviales devra être déposé, notamment du côté de la montagne

· Il a été suggéré par certains membres d'explorer la possibilité d'agrandir les ouvertures en façade, outre les agrandissements déjà prévus;

· Les détails de la fenestration devront être démontrés, notamment en terme de subdivision et de couleur;

· Une présélection des végétaux intégrés au plan d'aménagement paysager devra être déposée en fonction de la proximité du Mont-Royal;

De façon générale, les membres ont reçu favorablement le projet.

Un projet plus détaillé en fonction des commentaires énoncés ci-haut, des plans détaillés ainsi que des échantillons devront être déposés afin que les membres se prononcent sur le projet de PIIA.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est par la suite réuni le **10 juin 2015** et ci-après les commentaires émis:

Un tour de table est fait afin que les membres se prononcent sur les plans révisés déposés le 5 juin 2015 ainsi que sur les deux (2) demandes de dérogations mineures déposées le 10 juin 2015.

En premier lieu, ils mentionnent qu'ils n'ont pas eu le temps de bien analyser ce dossier qui est relativement complexe, car les plans leur ont été acheminés le 5 juin 2015.

À L'UNANIMITÉ, les membres préfèrent revoir le projet avec une présentation des professionnels, bien qu'une présentation était prévue et a été annulée à la dernière minute par le service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

Également, les commentaires du CCU lors de la présentation du 6 mai dernier n'ont pas été répondus dans l'ensemble et ils souhaitent revoir le projet avec des réponses à leurs commentaires et interrogations.

Le sujet de la conservation de la chapelle, de son futur usage ainsi que de sa structure demeurent des préoccupations importantes des membres.

Également, la technique pour excaver les futurs stationnements souterrains ainsi que les moyens de protection prévus devront être démontrés. Les membres se questionnent sur le

fait qu'il y a près de deux (2) cases de stationnement par logement et considèrent que ce nombre est très important, considérant que l'immeuble est situé à quelques mètres des lignes de transport en commun. Une justification à cet égard est requise.

Les membres demandent à ce qu'un document indiquant les modifications apportées entre le projet présenté le 6 mai 2015 et celui déposé au SAUP le 5 juin 2015 soit déposé afin de bien déceler les modifications.

Quant aux deux (2) demandes de dérogations mineures déposées, un accord de principe a été donné sur l'objet des demandes.

Enfin, les membres souhaitent visiter le bâtiment, mais principalement la chapelle pour constater son état actuel avant la tenue de la prochaine présentation au CCU.

Le projet est à revoir avec les commentaires précédemment émis le 6 mai 2015 et les commentaires énoncés lors de la tenue du CCU du 10 juin 2015.

Enfin, le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le **29 juin 2015** et ci-après la recommandation émise:

En considération de la demande de PIIA reçue le 28 avril 2015 au Service de l'aménagement urbain et du patrimoine;

En considération que le Conseil municipal de la Ville de Montréal a approuvé les règlements 09-003 et 09-003-2 autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment;

En considération que l'immeuble est situé dans le périmètre du Site patrimonial du Mont-Royal et qu'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications est requise;

En considération des critères d'intégration et d'implantation définis au règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

En considération des deux (2) avis préliminaires émis par le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont le 6 mai 2015 et le 10 juin 2015;

Il est proposé par le Comité consultatif d'urbanisme,

DE RECOMMANDER au Conseil d'arrondissement **D'APPROUVER** les plans estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine les 5 et 23 juin 2015, relativement à la conversion de la Maison mère des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie au 1420, boulevard du Mont-Royal, conformément au règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale **et selon les conditions suivantes :**

La chapelle est une composante essentielle reliée à la réhabilitation du bâtiment.

Le Comité considère qu'il y a quatre (4) aspects de la chapelle qui devront être traités avec minutie et avec des engagements formels, à savoir :

1. la notion d'accessibilité à la chapelle devra être confirmée par le promoteur afin de ne pas privatiser les lieux et rendre public, sous certaines conditions ce joyau patrimonial. Cet aspect devra être maintenu dans le temps et honoré par les prochains propriétaires de l'immeuble;

2. afin d'envisager des défis de conservation de la chapelle, des mécanismes de contrôle adaptés sont requis de la part des propriétaires dès le début des travaux de réhabilitation et ensuite pour la pérennité des lieux.

3. les propriétaires devront s'engager à définir un plan de restauration respectant la valeur patrimoniale de la chapelle et de ses œuvres d'art;

4. le comité demande de reconduire au Conseil d'arrondissement la demande de citation qu'il a formulé le 17 décembre 2012 sous la résolution CA12 160423.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de la demande de PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2015, 10 juin 2015 et 29 juin 2015;
Adoption d'une résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2015;
Transmission de la recommandation du CCU et de la résolution du conseil d'arrondissement au MCCCCF afin d'obtenir l'autorisation du ministère pour l'émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CCUu / Avis favorable avec commentaires

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN

ENDOSSÉ PAR

Chantal M SÉGUIN

Le : 2015-07-03

Chef de division- urbanisme, permis et inspections

Chef de division



Dossier # : 1153489042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 6 juillet 2015 au 2 novembre 2015

DE DÉSIGNER une conseillère à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juillet 2015 au 2 novembre 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:14

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 6 juillet 2015 au 2 novembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil doit désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant. En vertu de l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres un maire suppléant de l'arrondissement et ce, pour une période de quatre (4) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0131

DESCRIPTION

Comme le mandat de la conseillère Marie Potvin, désignée à titre de mairesse suppléante, se terminera le 6 juillet 2015, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour une période de quatre (4) mois, soit du 6 juillet au 2 novembre 2015.

JUSTIFICATION

Charte de la Ville de Montréal / Loi sur les Cités et Villes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-20

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire le mandat de certains membres au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans et procéder à un appel de candidature afin de combler un poste de membre professionnel laissé vacant, le tout effectif à compter du 1er août 2015

Je recommande:

DE RECONDUIRE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) suivants pour un mandat de deux ans, à compter du 1er août 2015:

M. Jean-Marc Latreille	professionnel
Mme Louise Letocha	résidente
M. Georges Adamczyk	professionnel

D'AUTORISER le secrétaire d'arrondissement à procéder à un appel de candidature afin de combler le poste vacant de membre professionnel au sein du CCU et ce, pour un mandat d'une durée de un an, à compter du 1er août 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:15

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire le mandat de certains membres au sein du comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans et procéder à un appel de candidature afin de combler un poste de membre professionnel laissé vacant, le tout effectif à compter du 1er août 2015

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont est constitué d'un total de treize membres dont un ou deux membres du conseil de l'arrondissement, sept professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes et trois ou quatre résidents de l'arrondissement.

Également, en vertu de l'article 7 dudit règlement, la durée du premier mandat est de deux ans pour sept membres du comité et de un an pour six autres membres, tout mandat subséquent étant porté à deux ans.

Suite à deux appels de candidatures en date du 13 et du 27 mars 2014, les membres suivants ont été désignés pour un premier mandat de un an, le 1er août 2014. Il y a donc lieu de procéder au renouvellement de leur mandat pour une durée de deux ans.

M. Jean-Marc Latreille	professionnel
Mme Louise Letocha	résidente
M. Georges Adamczyk	professionnel

Par ailleurs, Monsieur Oscar Ramirez, occupant un poste de membre professionnel, a remis sa démission à la présidente du comité consultatif d'urbanisme, Madame Jacqueline Gremaud, le 15 avril 2015 et le conseil d'arrondissement en a pris acte lors de sa séance ordinaire du 1er juin 2015.

En vertu de l'article 2 du règlement AO-2 précité, il y a donc un poste de professionnel à combler au sein du comité consultatif d'urbanisme afin de porter à sept le nombre de membres professionnels requis.

Comme les articles 9 et 10 du règlement AO-2 prévoit le remplacement d'un membre du comité dont le poste est devenu vacant et ce, pour une durée de mandat égale à la période non encore expirée du mandat du membre remplacé, il y a lieu de demander au conseil

l'autorisation de procéder à un appel de candidature afin de combler ce poste de membre professionnel vacant et ce, pour un mandat d'une durée de 1 an à compter du 1er août 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0284

CA14 16 0322

DESCRIPTION

Reconduction du mandat de certains membres et appel de candidatures pour combler un poste vacant de membre professionnel au sein du CCU.

JUSTIFICATION

Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public pour appel de candidatures

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un appel de candidatures au mois d'août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-23

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination et mandat des membres du comité sur le transport actif

Je recommande:

D'APPROUVER la formation et le mandat du Comité sur le transport actif selon les termes suivants:

Mandat

- Favoriser le transport actif (le transport actif faisant référence à toutes les formes de transport où l'énergie est fournie par l'être humain, telles que la marche et le vélo).

Proposer au conseil

- la réalisation de projets-pilote ou d'études ;
- la modification éventuelle d'un règlement existant ;
- l'adoption d'un nouveau règlement pour favoriser la fluidité et la sécurité de la circulation ainsi qu'une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs ;
- l'analyse des impacts de tout nouveau règlement ou proposition de changement à un règlement en la matière et en faire rapport au conseil.

Durée du mandat

Un an à compter du 6 juillet 2015. Le mandat est renouvelable.

Composition du comité

- Présidente Mindy Pollak et vice-présidente Céline Forget ;
- Fonctionnaires : secrétaire recherchiste, la secrétaire d'arrondissement ou toute autre personne, parmi sa direction, désignée par la directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens/secrétaire d'arrondissement pour assurer la prise de note lors des rencontres du comité. Au besoin, pour des enjeux particulier, le comité pourra s'adresser au conseil pour confier un mandat à un ou une fonctionnaire selon le type d'accompagnement désiré;
- La présidente pourra faire appel, si elle le juge nécessaire, à toute autre personne pour fournir des avis d'expert(e)s ou donner leurs points de vue. Par ailleurs, les élues de l'arrondissement peuvent participer à leur gré aux travaux du comité.

Fréquence des rencontres

- Les membres se réunissent au moins 6 fois par an ;

Règles de fonctionnement

- La présidente ou la vice-présidente doit être présente pour qu'une réunion puisse être tenue ;
- La présidente et la vice-présidente participent à la préparation de l'ordre du jour. La présidente approuve l'ordre du jour. L'ordre du jour doit être envoyé aux membres du comité et aux élues au moins 5 jours à l'avance. Tout membre du comité peut soumettre des propositions pourvu qu'elles soient reçues au moins 7 jours avant la tenue de la réunion ;
- La secrétaire recherchiste, la secrétaire d'arrondissement ou toute autre personne désignée par la directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens/secrétaire d'arrondissement, parmi les employés de sa direction désignée par elle, rédige un compte-rendu qui, sans référence nominative, explique les enjeux discutés et les conclusions des membres du comité. Ce compte-rendu doit être remis au plus tard 7 jours ouvrables après la tenue de la réunion aux élues responsables chargées de son approbation avant sa distribution aux membres pour adoption ;
- Le compte-rendu validé est alors réputé public.

DE NOMMER madame Mindy Pollak à titre de présidente dudit comité pour une période de un an, renouvelable, à compte du 6 juillet 2015;

DE NOMMER madame Céline Forget à titre de vice-présidente dudit comité pour une période de un an, renouvelable, à compte du 6 juillet 2015;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité sur le transport actif, le tout pour un mandat de 1 an à compter du 6 juillet 2015:

Monsieur Guy Archambault;
Monsieur David Beitel;
Monsieur Roland-Yves Carignan;
Madame Assumpta Cerdà;
Monsieur Maxime Dorais;
Monsieur Alexis Hudon;
Monsieur Laval Lavallée;
Madame Nicole Lefebvre;
Madame Mariclaude Ouimet;
Madame Valérie Patreau;
Monsieur Nicolas Saunier;
Madame Suzanne Simard;

DE MANDATER la secrétaire d'arrondissement, la secrétaire recherchiste ou toute autre personne désignée par la directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens/secrétaire d'arrondissement, parmi les employés de sa direction désignée par elle, pour agir à titre de secrétaire dudit comité.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2015-07-03 10:33

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489048

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination et mandat des membres du comité sur le transport actif

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance du 4 mai 2015, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution visant la création d'un comité sur le transport actif.

Un appel de candidature a été publié le 14 mai 2015 visant à recueillir des candidatures de citoyens intéressés à siéger sur ledit comité.

L'appel de candidatures s'est terminé le vendredi 12 juin 2015 et le comité de sélection s'est réuni le 30 juin 2015 afin de procéder au choix des citoyens qui composeront le comité.

Il y a donc lieu de procéder à l'approbation du mandat du comité sur le transport actif ainsi qu'à la nomination des membres retenus et à la désignation de la présidente et de la vice-présidente qui siégeront sur ce comité.

La secrétaire recherchiste, secrétaire d'arrondissement, ou toute autre personne parmi sa direction, désignée par la directrice des services administratif, du greffe et des relations avec les citoyens / secrétaire d'arrondissement, parmi les employés de sa direction, agiront à titre de secrétaire de ce comité.

D'APPROUVER la formation et le mandat du Comité sur le transport actif selon les termes suivants:

Mandat

- Favoriser le transport actif (le transport actif faisant référence à toutes les formes de transport où l'énergie est fournie par l'être humain, telles que la marche et le vélo).

Proposer au conseil

- la réalisation de projets-pilote ou d'études ;

- la modification éventuelle d'un règlement existant ;
- l'adoption d'un nouveau règlement pour favoriser la fluidité et la sécurité de la circulation ainsi qu'une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs ;
- l'analyse des impacts de tout nouveau règlement ou proposition de changement à un règlement en la matière et en faire rapport au conseil.

Durée du mandat

Un an à compter du 6 juillet 2015. Le mandat est renouvelable.

Composition du comité

- Présidente Mindy Pollak et vice-présidente Céline Forget ;
- Fonctionnaires : secrétaire recherchiste, la secrétaire d'arrondissement ou toute autre personne, parmi sa direction, désignée par la directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens/secrétaire d'arrondissement pour assurer la prise de note lors des rencontres du comité. Au besoin, pour des enjeux particulier, le comité pourra s'adresser au conseil pour confier un mandat à un ou une fonctionnaire selon le type d'accompagnement désiré;
- La présidente pourra faire appel, si elle le juge nécessaire, à toute autre personne pour fournir des avis d'expert(e)s ou donner leurs points de vue. Par ailleurs, les élues de l'arrondissement peuvent participer à leur gré aux travaux du comité.

Fréquence des rencontres

- Les membres se réunissent au moins 6 fois par an ;

Règles de fonctionnement

- La présidente ou la vice-présidente doit être présente pour qu'une réunion puisse être tenue ;
- La présidente et la vice-présidente participent à la préparation de l'ordre du jour. La présidente approuve l'ordre du jour. L'ordre du jour doit être envoyé aux membres du comité et aux élues au moins 5 jours à l'avance. Tout membre du comité peut soumettre des propositions pourvu qu'elles soient reçues au moins 7 jours avant la tenue de la réunion ;

- La secrétaire recherchiste, la secrétaire d'arrondissement ou toute autre personne désignée par la directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens/secrétaire d'arrondissement, parmi les employés de sa direction désignée par elle, rédige un compte-rendu qui, sans référence nominative, explique les enjeux discutés et les conclusions des membres du comité. Ce compte-rendu doit être remis au plus tard 7 jours ouvrables après la tenue de la réunion aux élués responsables chargées de son approbation avant sa distribution aux membres pour adoption ;
- Le compte-rendu validé est alors réputé public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0178 - Le 4 mai 2015 - Création du comité sur le transport actif. / Référence GDD: 1153489028

DESCRIPTION

Approbation de la formation et du mandat du Comité sur le transport actif / Nomination des membres et désignation de la présidente et de la vice-présidente dudit comité.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier des rencontres à déterminer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-researchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-23

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt au conseil d'arrondissement des procès verbaux du Comité sur la circulation et le stationnement tenus le 19 mai et le 16 juin 2015

DÉPÔT des procès verbaux des réunions du Comité sur la circulation et le stationnement tenues le 19 mai et le 16 juin 2015.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2015-07-03 10:35

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt au conseil d'arrondissement des procès verbaux du Comité sur la circulation et le stationnement tenus le 19 mai et le 16 juin 2015

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la présidente du Comité sur la circulation et le stationnement, madame Céline Forget, le Comité désire déposer au conseil les procès verbaux des réunions tenues le 19 mai et le 16 juin 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0133 / CA15 16 0174

DESCRIPTION

Dépôt de documents

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-20

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

DÉPÔT des demandes de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-06-25 11:45

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Par sa résolution CA11 16 0239, adoptée lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2011, le conseil de l'arrondissement d'Outremont a demandé aux directeurs de l'arrondissement de présenter au conseil de l'arrondissement d'Outremont tout sommaire décisionnel pour lequel la ville centre demande une intervention avant d'approuver celle-ci. Le directeur des travaux publics nous demande de déposer les dossier décisionnels ayant nécessité une telle intervention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 16 0239

DESCRIPTION

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont

JUSTIFICATION

Résolution no.: CA11 16 0239

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des certificats des résultats, suite à la tenue de deux registres le 4 juin 2015 et visant les règlements d'emprunts AO-293 et AO-294

DE PRENDRE acte du dépôt du secrétaire d'arrondissement relatif aux registres tenus aux fins des règlements d'emprunt suivants:

- *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (bâtiment du 1311, avenue St-Viateur) (AO-293);*
- *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (réfection de chalets de parcs) (AO-294);*

le tout conformément aux lois applicables.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 14:16

Signataire : Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489050

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des certificats des résultats, suite à la tenue de deux registres le 4 juin 2015 et visant les règlements d'emprunts AO-293 et AO-294

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2), le secrétaire d'arrondissement, ou son substitut, doit déposer devant le Conseil le certificat qu'il a dressé suite au registre tenu pour chaque règlement devant faire l'objet d'une procédure d'enregistrement.

En conséquence, sont annexés au présent sommaire, les certificats des résultats des registres tenus relativement aux règlements suivants:

- *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (bâtiment du 1311, avenue St-Viateur) (AO-293);*
- *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (réfection de chalets de parcs) (AO-294).*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0123 / CA15 16 0159 / Avis de motion et adoption du *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (bâtiment du 1311, avenue St-Viateur) (AO-293);*

CA15 16 0124 / CA15 16 0160 / Avis de motion et adoption du *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (réfection de chalets de parcs) (AO-294).*

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité*, les certificats visés doivent être déposés devant le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 7 avril 2015

Adoption des règlements : 4 mai 2015

Registre : 4 juin 2015

Transmission du dossier pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité du présent dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur dans l'arrondissement d'Outremont.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-26

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1150756001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des comptes-rendus du comité de la rue Laurier pour les rencontres tenues les 28 avril 2014, 12 mai 2014 et 9 juin 2014

DÉPÔT des comptes-rendus du comité Laurier du 28 avril 2014, 12 mai 2014 et 9 juin 2014.

Signé par Hadi HAKIM **Le** 2015-07-03 10:32

Signataire : Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics
Outremont , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1150756001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des comptes-rendus du comité de la rue Laurier pour les rencontres tenues les 28 avril 2014, 12 mai 2014 et 9 juin 2014

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Laurier, le comité présidé par deux élues et formé de citoyens et de représentants des commerces s'est réuni aux dates suivantes: le 28 avril 2014, 12 mai 2014 et 9 juin 2014. La Direction de l'arrondissement nous demande de déposer les comptes-rendus de ces rencontres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt de trois comptes-rendus préparés par la firme IBI-CHBA et de un compte-rendu préparé par la Direction des transports de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie LABERGE
Chef de division - Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-26

Sophie LABERGE
Chef de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hadi HAKIM
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1153489034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion des conseillers - Mandater l'administration afin de définir le design des clôtures entourant l'îlot Saint-Viateur et de considérer le modèle en bois proposé par Montréal et d'intégrer cet aménagement dans la réglementation de l'arrondissement

DE MANDATER l'administration afin qu'elle définisse le désign des clôtures entourant l'îlot Saint-Viateur et qu'elle considère le modèle en bois proposé par Montréal dans le cadre du projet de construction de la caserne;

DE FOURNIR une réponse à cet effet au responsable de chantier de la caserne et de prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer cet aménagement dans la réglementation de l'arrondissement;

QUE la hauteur soit de 2 mètres en plein et de 40 cm en ajouré

Signé par Michel ALLEN **Le** 2015-06-22 09:34

Signataire : Michel ALLEN

Directeur culture_ sports loisirs et développement social
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion des conseillers - Mandater l'administration afin de définir le design des clôtures entourant l'îlot Saint-Viateur et de considérer le modèle en bois proposé par Montréal et d'intégrer cet aménagement dans la réglementation de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Motion des conseillers - Lors de la séance ordinaire du 1er juin, la conseillère Céline Forget a présenté la présente motion visant à :

DE MANDATER l'administration afin qu'elle définisse le désign des clôtures entourant l'îlot Saint-Viateur et qu'elle considère le modèle en bois proposé par Montréal dans le cadre du projet de construction de la caserne;

DE FOURNIR une réponse à cet effet au responsable de chantier de la caserne et de prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer cet aménagement dans la réglementation de l'arrondissement;

QUE la hauteur soit de 2 mètres en plein et de 40 cm en ajouré

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Motion des conseillers

JUSTIFICATION

Cette proposition a été reportée à une séance ultérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-rechercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-22

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1153489038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion des conseillers - Renouvellement du mandat et désignation de la présidente et de la vice-présidente au sein du Comité sur la circulation et le stationnement pour une durée de 1 an à compter du 6 juillet 2015

Je recommande:

D'APPROUVER le mandat du Comité sur la circulation et le stationnement selon les termes suivants:

Mandat

- Étudier les enjeux liés à la circulation piétonne, cycliste et automobile ainsi qu'au stationnement automobile et cycliste.

Proposer au conseil

- la réalisation de projets-pilote ou d'études ;
- la modification éventuelle d'un règlement existant ;
- l'adoption d'un nouveau règlement pour favoriser une circulation/stationnement sécuritaire et une co-habitation harmonieuse entre les différents utilisateurs ;
- l'analyse des impacts de tout nouveau règlement ou proposition de changement à un règlement en la matière et en faire rapport au conseil.

Durée du mandat

Un an à compter du 6 juillet 2015. Le mandat est renouvelable.

Composition du comité

- présidente Céline Forget et vice-présidente Jacqueline Gremaud ;

- Fonctionnaires : le titulaire du poste de coordonnateur circulation et stationnement, un représentant de la direction des travaux publics, un représentant de la division de la sécurité publique ;
- Représentants externes invités à en faire partie : un représentant du poste de quartier 24 (SPVM), un représentant du service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ;
- La présidente pourra faire appel, si elle le juge nécessaire, à toute autre personne pour fournir des avis d'expert(e)s ou donner leurs points de vue. Par ailleurs, les élues de l'arrondissement peuvent participer à leur gré aux travaux du comité ;
- La présidente pourra transformer ce comité en un Comité consultatif dont le fonctionnement sera alors soumis aux Règles de régie interne des Comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont.

Fréquence des rencontres

- Les membres se réunissent au moins 10 fois par an ;
- La présidente peut décider de tenir une réunion extraordinaire. Elle doit en aviser les membres du comité et les élues par courriel au moins 3 jours ouvrables à l'avance ;
- La présidente peut décider de tenir des séances publiques de consultation ou d'information, avec approbation du Conseil.

Règles de fonctionnement

- La présidente ou la vice-présidente doit être présente pour qu'une réunion puisse être tenue ;
- La présidente et la vice-présidente participent à la préparation de l'ordre du jour. La présidente approuve l'ordre du jour. L'ordre du jour doit être envoyé aux membres du comité et aux élues au moins 5 jours à l'avance. Tout membre du comité peut soumettre des propositions pourvu qu'elles soient reçues au moins 7 jours avant la tenue de la réunion ;
- Le comité désigne à chaque réunion, une personne responsable de rédiger un compte-rendu qui, sans référence nominative, explique les enjeux discutés et les conclusions des membres du comité. Ce compte-rendu doit être remis au plus tard 7 jours ouvrables après la tenue de la réunion aux élues responsables chargées de son approbation avant sa distribution aux membres pour adoption ;
- Le compte-rendu validé est alors réputé public.

DE NOMMER Madame Céline Forget, à titre de présidente dudit comité pour un mandat d'une durée de un an, lequel est renouvelable, à compter du 6 juillet 2015;

DE NOMMER Madame Jacqueline Gremaud, à titre de vice-présidente dudit comité pour un mandat d'une durée de un an, lequel est renouvelable, à compter du 6 juillet 2015.

Signé par Normand PROULX **Le** 2015-07-02 16:07

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153489038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion des conseillers - Renouvellement du mandat et désignation de la présidente et de la vice-présidente au sein du Comité sur la circulation et le stationnement pour une durée de 1 an à compter du 6 juillet 2015

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 juin 2014, lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, les conseillères Lucie Cardyn et Céline Forget ont été désignées co-présidentes du Comité sur la circulation et le stationnement, créant également ledit comité par la même résolution. Le mandat déterminé étant de un an et pouvant être renouvelé, il est requis de redéfinir ce mandat de la façon suivante et de procéder à la nomination de la présidente et de la vice-présidente dudit comité (les modifications apportées au mandat original sont en surbrillance) :

Comité sur la circulation et le stationnement

Mandat

- Étudier les enjeux liés à la circulation piétonne, cycliste et automobile ainsi qu'au stationnement automobile et cycliste.

Proposer au conseil

- la réalisation de projets-pilote ou d'études ;
- la modification éventuelle d'un règlement existant ;
- l'adoption d'un nouveau règlement pour favoriser une circulation/stationnement sécuritaire et une co-habitation harmonieuse entre les différents utilisateurs ;
- l'analyse des impacts de tout nouveau règlement ou proposition de changement à un règlement en la matière et en faire rapport au conseil.

Durée du mandat

Un an à compter du 6 juillet 2015. Le mandat est renouvelable.

Composition du comité

- présidente Céline Forget et vice-présidente Jacqueline Gremaud ;
- Fonctionnaires : le titulaire du poste de coordonnateur circulation et stationnement, un représentant de la direction des travaux publics, un représentant de la division de la sécurité publique ;
- Représentants externes invités à en faire partie : un représentant du poste de quartier 24 (SPVM), un représentant du service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ;
- La présidente pourra faire appel, si elle le juge nécessaire, à toute autre personne pour fournir des avis d'expert(e)s ou donner leurs points de vue. Par ailleurs, les élues de l'arrondissement peuvent participer à leur gré aux travaux du comité ;
- La présidente pourra transformer ce comité en un Comité consultatif dont le fonctionnement sera alors soumis aux Règles de régie interne des Comités consultatifs de citoyens de l'arrondissement d'Outremont.

Fréquence des rencontres

- Les membres se réunissent au moins 10 fois par an ;
- La présidente peut décider de tenir une réunion extraordinaire. Elle doit en aviser les membres du comité et les élues par courriel au moins 3 jours ouvrables à l'avance ;
- La présidente peut décider de tenir des séances publiques de consultation ou d'information, avec approbation du Conseil.

Règles de fonctionnement

- La présidente ou la vice-présidente doit être présente pour qu'une réunion puisse être tenue ;
- La présidente et la vice-présidente participent à la préparation de l'ordre du jour. La présidente approuve l'ordre du jour. L'ordre du jour doit être envoyé aux membres du comité et aux élues au moins 5 jours à l'avance. Tout membre du comité peut soumettre des propositions pourvu qu'elles soient reçues au moins 7 jours avant la tenue de la réunion ;
- Le comité désigne à chaque réunion, une personne responsable de rédiger un compte-rendu qui, sans référence nominative, explique les enjeux discutés et les conclusions des membres du comité. Ce compte-rendu doit être remis au plus tard 7 jours ouvrables après la tenue de la réunion aux élues responsables chargées de son approbation avant sa distribution aux membres pour adoption ;
- Le compte-rendu validé est alors réputé public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0249

DESCRIPTION

Approbation d'un nouveau mandat du Comité sur la circulation et le stationnement de l'arrondissement d'Outremont et nomination de la présidente et de la vice-présidente dudit comité.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-20

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens

